

ARCHIPEL  
DE  
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

-----  
**Conseil Territorial**  
-----

**Liberté-Egalité-Fraternité**  
-----

**Séance officielle du 02 juin 2010**

**DELIBERATION N° 153/2010**

**Résiliation de la cession du terrain, situé Place H.R Gaufier,  
sur la commune de Saint-Pierre cadastrées SBN 270**  
-----

**Le Conseil Territorial  
de l'Archipel de Saint Pierre et Miquelon**

**Vu** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la délibération n° 56 - 06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;

**Vu** l'avis de la commission mixte ;

**Sur** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1<sup>er</sup>. Le Président du Conseil Territorial est autorisé à annuler la délibération n°259/2008 du 16 décembre 2008 et donc considère la parcelle SBN 270 libre de toute occupation.

**Adopté**

14 voix Pour

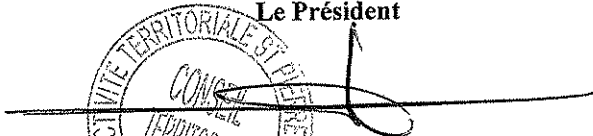
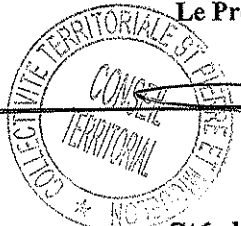
0 voix Contre

0 abstention

Conseillers élus : 19

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 14

**Le Président**  
  
  
**Stéphane ARTANO**

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le 04 JUIN 2010



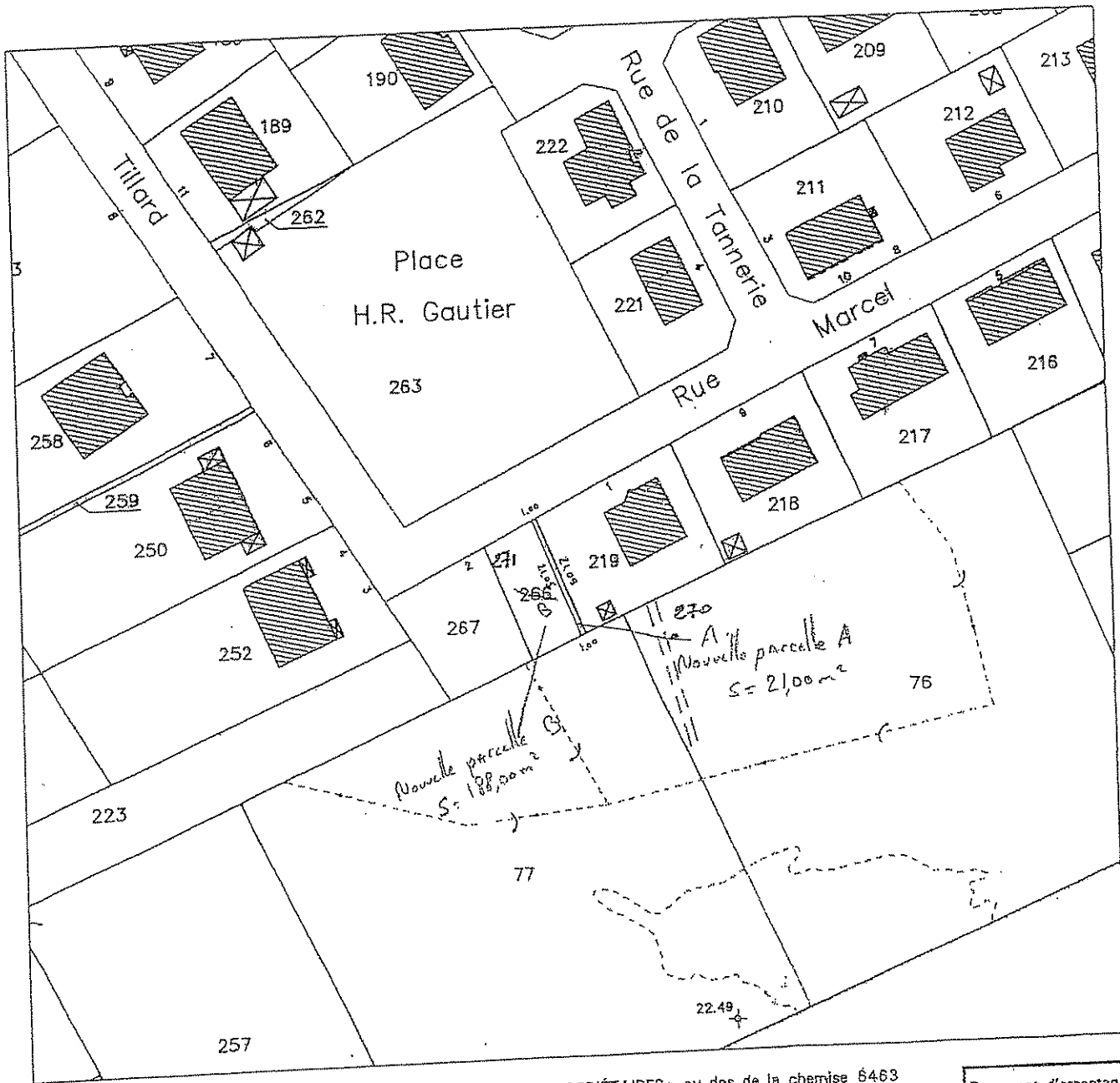
6462 T

anc. Mod. 30 Cad.  
(Sept. 1970)

N° d'ordre du document d'arpentage	.....
Tableau d'assemblage	à modifier <sup>(1)</sup> sans chang <sup>(1)</sup>

2008-04-002 S

COMMUNE de Saint-Pierre...  
Section... BN...  
.0266... Feuille  
Echelle: 1/1000...



Voir la rubrique « INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES » au dos de la chemise 6463

### CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés<sup>(2)</sup>, a été établi  
 A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau<sup>(1)</sup>  
 B - en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain<sup>(1)</sup>  
 C - d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 14/09/08  
 par M TANGUY D.A.T.D. géomètre à Saint-Pierre<sup>(1)</sup>.

A Saint-Pierre le 15/04/08

*(Signature)*  
M. TANGUY

Extrait du plan minute établi  
 - par le Bureau du Cadastre<sup>(1)</sup>,  
 - par la personne agréée dans  
 les bureaux du Cadastre<sup>(1)</sup>.  
 N° d'ordre au registre de cons-  
 titation des droits: .....  
 Cachet du Service d'origine:

Document d'arpentage dressé  
 par M. TANGUY D.A.T.D.  
 agréé privé par le...  
 préfet de S.P.M.  
 à Saint-Pierre...  
 Date: 14/04/2008  
 Signature:

*(Signature)*

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.): .....

CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

BORDEREAU DE DIFFUSION

DELIBERATION

ARRETE

DECISION

AUTRE :

N° 153/2010

DU 02 juin 2010

Résiliation de la cession du terrain, situé Place HR Gautier, sur la commune de Saint-Pierre cadastré SBN 270

SERVICES	POUR ATTRIBUTION	POUR INFORMATION	POUR PUBLICATION	POUR SUITE A DONNER	OBSERVATIONS
Agriculture					
DASS					
Centre Culturel et Sportif					
Comité Economique et Social					
Equipement					
Finances		X			
Imprimerie			X		
Services Fiscaux				X	
Service des Pêches					
Trésor					
Préfecture					
Concurrence, Consommation, et Répression des Fraudes					
M. Mme Yves DISNARD		X			

Saint-Pierre, le 07 JUIN 2010



Le Président,  
Pour le Président et par délégation  
la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

*Françoise Letournel*  
Françoise LETOURNEL